

Ks. Józef GRZYWACZEWSKI\*

## **FILIOQUE COMME UN PROBLÈME THÉOLOGIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE**

Le débat sur le *Filioque* dure depuis des siècles. La question de la procession de l'Esprit-Saint a été débattue surtout au IV<sup>e</sup> siècle au cours des controverses ariennes. Il y avait une forte tendance à présenter la Sainte Trinité dans un ordre hiérarchique: le Père le plus grand et le plus important, le Fils inférieur par rapport au Père, et l'Esprit-Saint inférieur par rapport au Fils.

Dans ce contexte, le Concile de Constantinople (381) a fait la déclaration suivante:

„(Nous croyons) en l'Esprit-Saint (τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον), qui est Seigneur (τὸ κύριον) et donne la vie, qui procède du Père (τὸ ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον), qui avec le Père et le Fils est coadoré et coglorifié, qui a parlé par les prophètes”.

En latin:

„(Credimus) in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem, ex Patre procedentem, cum Patre et Filio coadorandum et conglorificandum, qui locutus est per prophetas”<sup>1</sup>.

C'étaient les affirmations fondamentales de la foi chrétienne.

Les Églises de tradition grecque gardent cette position théologique et cette formule. Dans l'Église latine le texte de ce *Credo* a été légèrement modifié:

„(Credo) in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur; qui locutus est per prophetas”<sup>2</sup>.

---

\* Ks. dr hab. Józef Grzywaczewski – wykładowca teologii patrystycznej w Institut Catholique de Paris w latach 1999-2002, Rektor Séminaire Polonais de Paris; e-mail: j.grivalles@gmail.com.

<sup>1</sup> *Les conciles œcuméniques. Les décrets*, éd. G. Alberigo, Paris 1994, 24. Voir DSP I 68.

<sup>2</sup> Ils font souvent recours au premier canon du Concile de Constantinople: „Ne pas abroger la profession de foi des Pères à Nicée en Bithynie, mais que celle-ci demeure en vigueur; et anathématiser toute hérésie” (*Les conciles œcuméniques*, p. 87). Mais ce sont eux-mêmes qui ont modifié le *Credo* de Nicée (325), car la différence entre le symbole de Nicée et celui de Constantinople est grande.

Les théologiens orthodoxes, en suivant la Tradition la plus ancienne, considèrent que l'Esprit-Saint procède du Père seul et non pas du Fils. Dans le *Credo* récité dans l'Église catholique latine, on proclame que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils (*a Patre Filioque procedit*). Les Grecs n'ont jamais accepté cette modification<sup>3</sup>. Cette question est souvent évoquée au cours des rencontres œcuméniques. Il s'agit des trois choses: le mystère de la procession de l'Esprit-Saint au sein de la Trinité, la venue de l'Esprit-Saint dans le monde, envoyé par le Père et le Fils, et le terme *Filioque* dans le *Credo*. Cet article a pour but de rappeler quelques textes bibliques et patristiques concernant ce problème et d'évoquer quelques événements plus tardifs qui aident à comprendre pourquoi le *Filioque* a été introduit dans le *Credo* en Occident.

### I. QUELQUES DONNÉES BIBLIQUES

La Bible ne parle pas directement de la procession de l'Esprit-Saint. René Laurentin constate que „le premier obstacle à franchir, c'est que la Bible, archi-discrète sur l'Être personnel du Saint-Esprit, ne nous fait guère connaître que ses fonction”<sup>4</sup>. Le passage suivant est souvent cité:

„Lorsque viendra le Paraclet, que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de Vérité, qui procède du Père (ὁ παρὰ τοῦ πατρὸς ἐκπορεύεται), il me rendra témoignage” (Jn 15, 26).

Le mot ἐκπορεύομαι signifie „sortir”, „s'en aller”, „venir”<sup>5</sup>. Jésus déclare que l'Esprit-Saint vient du Père. D'après R. Laurentin,

„ce texte signifie sa mission temporelle dans le monde, où le Père l'envoie pour rendre témoignage, nous dit-on avec raison. Mais si ce verset ne constitue pas un enseignement direct et formel sur la procession éternelle en Dieu, il signifie tout de même une relation d'origine: l'Esprit-Saint vient du Père. Le Christ précise qu'il est d'auprès du Père (ἐκπορεύεται)”<sup>6</sup>.

On peut comprendre ce texte en ce sens: l'Esprit-Saint procède uniquement du Père, mais le Fils va l'envoyer ensemble avec le Père dans le monde. On peut parler des deux processions de l'Esprit-Saint: l'une au sens ontologique, l'autre au sens de sa mission. C'est le Père qui est son origine au sens ontologique, mais il vient dans le monde envoyé par le Père et le Fils (*a Patre Filioque*). Donc, il procède du Père, mais il vient du Père et du Fils dans le monde.

Le fait qu'il fut envoyé dans le monde aussi par le Fils n'est pas sans importance. Le Christ constate:

<sup>3</sup> *Missale Romanum*, Typis Polyglottis Vaticanis 1971, 389.

<sup>4</sup> R. Laurentin, *L'Esprit-Saint, cet inconnu*, Paris 1998, 311.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 311.

<sup>6</sup> *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, éd. M. Carez – F. Morel, Paris 1971, 85.

„Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous guidera dans la vérité tout entière, car il ne parlera pas de lui-même, mais il ce qu'il entendra, il le dira et il vous expliquera les choses à venir. Lui me glorifiera, car c'est de mon bien qu'il recevra et il vous l'expliquera. Tout ce qu'a le Père est à moi. Voilà pourquoi j'ai dit que c'est de mon bien qu'il reçoit et qu'il vous expliquera" (Jn 16, 13-15).

Les théologiens parlent de la relation active et de la relation passive (réceptive) au sein de Dieu. La relation active est celle du Père au Fils. La relation passive est celle du Fils au Père. La relation active est celle du Père au Fils et au Saint-Esprit. D'après R. Laurentin,

„la relation active du Père au Saint-Esprit dont il est le seul premier principe (comme tout le reste), mais le Fils, logiquement antérieur, est nécessairement impliqué dans la seconde procession. Et si le Saint-Esprit *procède du Père*, selon Jean 15, 26, *il reçoit aussi du Fils*, dit Jésus en Jean 16, 14 et 16"<sup>7</sup>.

Cette constatation montre le lien entre le Père, le Fils et l'Esprit-Saint<sup>8</sup>.

Laurentin essaye de présenter aussi la relation passive:

„La relation passive de l'Esprit-Saint qui reçoit d'abord du Père, mais aussi du Fils, selon cette même parole du Christ (Jn 16, 14). Dans ce sens, l'Esprit *procède du Père par le Fils*"<sup>9</sup>.

Nous remarquons dans cet enseignement une sorte de priorité du Père par rapport au Fils et par rapport à l'Esprit-Saint:

„La procession de l'Esprit *suit logiquement* celle du Fils. Il y est donc impliqué. Le Saint-Esprit est bien l'Esprit de Dieu le Père, comme il est l'Esprit du Fils selon le Nouveau Testament, mais le Père garde sa priorité [...]. Le rôle du Fils dans la seconde procession est donc second et dépendant du Père, dans l'unité qui les identifie: le Saint-Esprit procède du Père *dans et par* le Fils, et *reçoit du Fils* selon Jean 16, 14-15"<sup>10</sup>.

Cette priorité du Père n'implique pas la supériorité ontologique, car les personnes divines sont absolument égales quant à la nature, mais „le Père est le premier dans l'ordre des personnes et, à ce titre, il est l'unique principe prioritaire et autonome de la seconde procession (active)"<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> R. Laurentin, *Traité sur la Trinité*, Paris 2000, 224.

<sup>8</sup> *The Oxford Bible Dictionary*, dir. J. Barton – J. Muddiman, Oxford 2001, 990: „A strong link is established between the Father, the Son, and the Holy Spirit. For the Evangelist the truth is that which Jesus has received from his Father. Therefore, the Spirit of truth acts in relation to Jesus as the Father does”.

<sup>9</sup> Laurentin, *Traité sur la Trinité*, p. 224.

<sup>10</sup> Ibidem, p. 224.

<sup>11</sup> Ibidem, p. 225.

Puisque la procession de l'Esprit-Saint au sens ontologique n'est pas clairement présentée dans la Bible, les théologiens n'ont pas été, depuis le début, unanimes dans leurs explications de cette question.

## II. QUELQUES TEXTES PATRISTIQUES

Au point de vue théologique, le terme *Filioque* est considéré en Occident comme correct à condition de bien le comprendre. En Orient, il n'y a pas d'unanimité quant à ce terme. Il est évident pour tous que ce terme n'est pas dans le Nouveau Testament. Le terme *Filioque* n'a pas été utilisé par les théologiens des trois premiers siècles. Il est apparu plus tard en Occident, dans les œuvres des théologiens latins. La doctrine sur la procession de l'Esprit-Saint du Père et du Fils s'appuie sur les affirmations bibliques concernant l'unité du Père et du Fils. C'est une déduction théologique.

Le grand débat sur l'Esprit-Saint a commencé après le Concile de Nicée au cours des controverses ariennes (avec les macédoniens, les eunomiens, homéousiens)<sup>12</sup>. Pour s'opposer à leurs théories, les théologiens se sont vus obligés de préciser la doctrine sur l'Esprit-Saint. J. Kelly constate que la formule la plus ancienne était: *l'Esprit-Saint procède du Père par le Fils*. Mais à partir du IV<sup>e</sup> siècle, certains théologiens, surtout en Occident, commencent à mettre en relief le rôle du Fils dans la procession de l'Esprit-Saint<sup>13</sup>. Nous signalons les opinions de deux théologiens seulement, l'un de langue latine et l'autre de langue grecque.

**1. L'opinion du Saint Hilaire de Poitiers (315-367).** Hilaire de Poitiers a parlé de l'Esprit-Saint surtout dans son traité *De la Trinité*. Il voulait constater son existence réelle et son origine:

„Sur l'Esprit-Saint, il ne convient pas de taire [...], il n'est pas indispensable de parler de celui que son origine à partir du Père et du Fils fait devoir de confesser (*qui Patre et Filio auctoribus confitendus est*). De son existence, à vrai dire, j'estime qu'il n'y a pas à traiter: il existe, en effet, puisque aussi

<sup>12</sup> F. Dünzl, *A Brief History of the Doctrine of the Trinity in the Early Church*, London 2007, 118: „The pneumatological discussion took on dynamic of its own only through the Homoeousians, who with reference to the «begetting» of the Son taught the likeness/similarity of the Father and Son in substance. What did they mean in respect of the Holy Spirit? Was He to be said to be «begotten», like the Son? In that case [...] there would be *two Sons* [...]. If the Spirit was «unbegotten» like the Father, that would mean two Gods [...]. If the Spirit derived from the Son, the Father would be *grandfather* of the Spirit – absurd speculations!”

<sup>13</sup> J.N.D. Kelly, *Early Christian Creeds*, London 2006<sup>3</sup>, 358-359: „From the days of Tertullian the typical formula had been: *From the Father through the Son*. In the fourth century, however, the deeper implication was extracted from this that the Son, conjointly with the Father, was actually productive of the Holy Spirit [...]. This way of thinking became universally accepted in the West in the fifth and sixth centuries”.

bien il est donné, reçu, possédé, lui qui est lié à la confession du Père et du Fils, car le tout devient pour nous imparfait si quelque chose y manque<sup>14</sup>.

L'existence distincte de l'Esprit-Saint ne pose pas questions à Hilaire; il croit profondément que l'Esprit existe réellement car il est donné, reçu, possédé. Quant à sa dignité, Hilaire le voit égal au Père et au Fils; l'expression *Patre et Filio auctoribus* semble signifier qu'Hilaire attribue son origine au Père et au Fils. C'est en ce sens que l'éditeur français comprend cette phrase: „*Patre et Filio auctoribus*, «ayant pour origine le Père et le Fils»<sup>15</sup>. Mais Hilaire n'aborde pas directement dans ce passage la question de la procession de l'Esprit-Saint; il met l'accent sur la nécessité de confesser la foi en l'Esprit avec le même respect que celui avec lequel on confesse la foi en le Père et le Fils.

Dans le même traité, nous trouvons quelques précisions sur ce sujet. Hilaire cite la parole du Christ: „Quand sera venu (*veniet*) ce Paraclet (*Advocatus*) que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité qui procède de mon Père, lui me rendra témoignage” (Jn 15, 26). Et il la commente ainsi: „Le Paraclet viendra, et il sera envoyé par le Fils d'auprès du Père, et il est l'Esprit de vérité qui procède du Père (*a Patre procedit*)<sup>16</sup>. Donc, l'Esprit-Saint procède du Père, mais le Fils va l'envoyer dans le monde d'auprès du Père. On pourrait dire: l'Esprit-Saint procède du Père, mais puisqu'il est envoyé par le Fils, il vient dans le monde également du Père et du Fils.

Puisque la question de l'origine de l'Esprit-Saint était largement discutée, Hilaire fait référence aux opinions des hérétiques:

„Et je ne chicane pas ici sur la liberté d'interprétation qu'ils prennent en cherchant si l'Esprit Paraclet est issu du Père ou bien du Fils<sup>17</sup>.

Avant de répondre à cette question, Hilaire en pose une autre: „Est-ce la même chose que recevoir du Fils et procéder du Père?”<sup>18</sup> La différence entre *recevoir du Fils* et *procéder du Père* lui semblait évidente. Après avoir cité et commenté le passage de Jean 16, 12-15, Hilaire fait la conclusion suivante:

„L'Esprit de vérité procède en effet du Père (*a Patre enim procedit Spiritus*), mais il est envoyé d'auprès du Père par le Fils (*sed a Filio a Patre mittitur*)<sup>19</sup>.

Le terme *procedit* (*procède*) signifie l'origine de l'Esprit-Saint au sein de la Trinité; le terme *veniet* (*sera venu*) signifie la venue de l'Esprit-Saint dans le monde pour accomplir sa mission; le verbe *mittitur* (*envoyé*) exprime le fait que l'Esprit-Saint sera envoyé par le Fils. Le verbe *procedit* a une signification

<sup>14</sup> Hilarius, *De Trinitate* II 29, éd. P. Smulders, SCh 443, Paris 1999, 322, trad. G.M. de Durand – Ch. Morel – G. Pelland, SCh 443, 323.

<sup>15</sup> Ibidem II 29, SCh 443, 322, la note 2.

<sup>16</sup> Ibidem VIII 19, SCh 448, 404-407.

<sup>17</sup> Ibidem VIII 20, SCh 448, 406-407.

<sup>18</sup> Ibidem VIII 20, SCh 448, 408-409.

<sup>19</sup> Ibidem VIII 20, SCh 448, 410-411.

ontologique; le verbe *veniet* montre la mission de l'Esprit Paraclet sur terre; le verbe *mittitur* montre la relation particulière du Fils au Saint-Esprit.

Puisqu'il y a une unité de nature entre les personnes divines, l'Esprit Paraclet va recevoir les mêmes choses du Père et du Fils. Hilaire cite l'Évangile:

„Le Seigneur lui-même dit: «Car c'est de mon bien qu'il recevra et il vous l'annoncera. Tout ce qu'a le Père est à moi; voilà pourquoi j'ai dit: C'est de mon bien qu'il recevra pour vous en faire part» (Jn 16, 14). Ce qu'il recevra – que ce soit pouvoir, puissance ou science – le Fils a dit qu'il le recevra de lui; puis il y revient pour indiquer que cela même l'Esprit le recevra du Père [...]. Tout ce qui est au Père est au Fils, et dès lors tout ce qu'il recevra, il le recevra du Fils, cet Esprit qui doit être envoyé, parce qu'est au Fils en totalité ce qui est au Père<sup>20</sup>.

Hilaire exprime par ce passage sa conviction que l'Esprit-Saint qui procède du Père sera envoyé dans le monde par le Fils pour apporter ce qui est du Père et du Fils<sup>21</sup>. Il est à remarquer qu'Hilaire poursuit la tradition ancienne dans l'enseignement sur la procession de l'Esprit-Saint. Nous savons que plus tard cet enseignement allait évoluer.

D'autres théologiens latins, comme Ambroise<sup>22</sup>, Rufin, Augustin ont manifestèrent une tendance à souligner le rôle du Fils dans la procession de l'Esprit-Saint, en étant conscients que s'il procède *du Père et du Fils* par spiration, c'est le Père qui est le principe de cette spiration (*tamquam ab uno principio et unica spiratione, et a Patre principaliter*)<sup>23</sup>. Le cadre d'un article ne permet pas d'analyser en détail les opinions de ces théologiens sur cette question.

**2. L'opinion du Saint Athanase (296-373).** Saint Athanase, un théologien de grande autorité en ce qui concerne la Sainte Trinité, a beaucoup parlé dans ses écrits sur la nature de l'Esprit-Saint. Probablement tous les théologiens sont d'accord que „son influence dépassait l'Égypte pour s'éteindre à tout le monde chrétien, et sa mission fut de garder et de défendre l'orthodoxie<sup>24</sup>. Son rôle dans le débat sur les questions christologiques et pneumatologiques était de grande importance pour le développement de la doctrine chrétienne<sup>25</sup>. Dans sa troisième lettre à Sérapion, nous trouvons l'affirmation suivante:

<sup>20</sup> Ibidem VIII 20, Sch 448, 408-411.

<sup>21</sup> J.P. Burns – G.M. Fagin, *The Holy Spirit. Message of the Fathers of the Church*, Washington 1984, 112: „Hilary professed his belief that the Spirit subsists eternally and dwells in the Father. Though his intellect cannot comprehend it, he believed that the Spirit is from the Father through the Son”.

<sup>22</sup> Ambrosius, *De Spiritu Sancto* I 11, 120, PL 16, 733: „Spiritus quoque Sanctus cum procedit a Patre et Filio, non separatur a Patre, non separatur a Filio”.

<sup>23</sup> K. Kupiec, *Filioque*, EK V 200. Voir PL 35, 1890; 48, 1081.

<sup>24</sup> G. Bardy, *Saint Athanase*, Paris 1914, 206.

<sup>25</sup> L. Ayres, *Nicaea and its Legacy*, Oxford 2004, 110-117.

„La condition propre que nous avons reconnue comme celle du Fils à l'égard du Père, nous trouverons que c'est précisément celle que l'Esprit possède à l'égard du Fils. De même que le Fils dit: «Tout ce qu'a le Père est mien» (Jn 16, 15), de même nous trouverons que, par le Fils, tout cela est aussi dans l'Esprit. Et comme le Père disait, en montrant le Fils: «Celui-ci mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances» (Mt 3, 17), ainsi l'Esprit est celui du Fils, car l'Apôtre dit: «Il a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie: Abba, Père» (Gal 4, 6). Et – ce qui est merveilleux – de même que le Fils dit: «Ce qui est à moi est au Père» (Jn 17, 10), ainsi l'Esprit-Saint, qui est dit appartenir au Fils, appartient au Père, car c'est le Fils lui-même qui dit: «Lorsque sera venu le Consolateur que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, il rendra témoignage de moi» (Jn 15, 26). Et Paul, de son côté, écrit: «Nul ne sait ce qui se passe dans l'homme, si ce n'est l'Esprit de l'homme, qui est en lui. De même aussi nul ne sait ce qui est en Dieu, si ce n'est pas l'Esprit de Dieu, qui est en lui. Or nous, ce n'est pas l'esprit du monde que nous avons reçu, mais l'Esprit qui vient de Dieu, pour que nous connaissions ce dont nous avons été gratifiés par Dieu» (1Cor 2, 11-12). Et dans la divine Ecriture, tu trouveras que l'Esprit-Saint, qui est dit *du Fils*, est dit aussi *de Dieu*»<sup>26</sup>.

Athanase, en faisant plusieurs citations bibliques, montre l'unité entre les personnes divines: en recevant le Christ, nous recevons le Père; le Père est la source, mais en buvant à cette source, nous buvons l'Esprit-Saint; étant abreuvés de l'Esprit, nous buvons le Christ; le Père est le seul sage; le Fils est sa sagesse, mais c'est en son Fils que nous recevons l'Esprit de sagesse. Si nous recevons l'Esprit-Saint, nous recevons Dieu; si nous recevons le Fils, nous recevons aussi le Père; le Christ dit qu'il est la vie et il nous donne la vie, mais nous sommes vivifiés dans l'Esprit. Quand nous sommes vivifiés dans l'Esprit, c'est le Christ qui habite en nous.

„Ces considérations nous intéressent – dit Joseph Wolinski – au plus haut point, puisque, dans ce cas, la relation de l'Esprit au Père est conçue de telle façon qu'elle implique la relation de l'Esprit au Fils. C'est justement cette deuxième manière d'envisager l'origine de l'Esprit [...] Bien que la relation de l'Esprit au Père ne soit pas une génération, elle implique cependant, estime Athanase, une relation au Fils, de sorte qu'il fait admettre, en vertu même de sa relation au Père, une relation de l'Esprit au Fils»<sup>27</sup>.

Athanase envisage cette question dans ses *Lettres à Sérapion*<sup>28</sup>:

<sup>26</sup> Athanasius, *Epistula ad Serapionem* 3, 1, PG 26, 625BC, trad. J. Lebon, SCh 15, 164.

<sup>27</sup> J. Wolinski, *Mission et procession du Saint-Esprit chez Saint Athanase*, Paris 1986, 275.

<sup>28</sup> Burns – Fagin, *The Holy Spirit*, p. 98: „In his *Letters Concerning the Holy Spirit* in 359, Athanasius, in response to Bishop Serapion, composed the first real treatise on the Holy Spirit. The purpose of the letters was to refute the Tropicis, probably a local Egyptian group, who denied the divinity of the Spirit”.

„En effet, bien qu’il n’ait pas été appelé *Fils* dans les Ecritures, mais bien Esprit de Dieu, il a cependant été dit qu’il est en Dieu lui-même et de Dieu lui-même, comme l’Apôtre l’a écrit (1Cor, 2, 11-12). Mais si le Fils, parce qu’il provient du Père, est propre à la substance de celui-ci, il faut nécessairement que l’Esprit aussi, puisqu’il est dit provenir de Dieu (ἐκ τοῦ θεοῦ λεγόμενον), soit propre au Fils selon la substance de celui-ci (ἴδιον εἶναι κατ’ οὐσίαν τοῦ υἱοῦ)”<sup>29</sup>.

En commentant ce passage, J. Wolinski montre que

„Athanasie distingue ici les notions de *Fils* et d’*Esprit* d’une part, celles de *Père* et de *Dieu* de l’autre. Le Fils est dit provenir du Père, de sorte qu’il est propre à la substance de celui-ci. L’Esprit, lui, est dit provenir de Dieu, et la mise en parallèle des deux membres de la phrase semblerait exiger qu’on en tire cette conséquence que l’Esprit est *propre à la substance de Dieu*, dont il procède [...]. En rattachant le Fils au Père et l’Esprit à Dieu, Athanasie distingue au fond deux types de procession: l’une qui est une génération, a pour origine le Père en tant que Père; l’autre, qui n’a pas de nom particulier, a pour origine le Père et le Fils. Pour Athanasie, le mot *Dieu* et le mot *Esprit-Saint* suffisent à désigner cette dernière relation qui n’a pas son origine dans le Père seul, et qui a pour terme l’Esprit-Saint. Dans ces conditions, dire que l’Esprit *provient de Dieu* ne suppose une relation exclusive à la première personne de la Triade qu’en apparence seulement; en réalité, elle implique déjà l’intervention de la seconde personne”<sup>30</sup>.

Thomas Gerard Weinandy comprend les affirmations d’Athanasie de façon semblable: il constate que le but principal de ce théologien était d’abord de défendre la divinité de l’Esprit-Saint, contestée par les tropiques, et ensuite de montrer sa relation au Père et au Fils. Quand Athanasie dit que l’Esprit-Saint procède du Père, il attribue au Fils un rôle dans cette procession<sup>31</sup>.

Dans toutes ses lettres, Athanasie souligne que l’Esprit-Saint n’est pas une créature, c’est-à-dire qu’il n’est pas créé comme un ange. Il appartient à la Trinité; est égal au Père et au Fils, il est consubstantiel au Père et au Fils. Athanasie insiste sur le fait qu’il est l’Esprit du Fils et du Père et c’est pourquoi il vient dans le monde du Père par l’intermédiaire du Fils. Mais Athanasie ne dit pas que l’Esprit-Saint procède du Père et du Fils de la même manière.

D’autres théologiens comme Didyme l’Aveugle, Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse ont beaucoup parlé de l’Esprit-Saint, en mettant

<sup>29</sup> Athanasius, *Epistula ad Serapionem* 1, 25, PG 26, 588C-589A, Sch 15, 128.

<sup>30</sup> Wolinski, *Mission et procession du Saint-Esprit*, p. 276.

<sup>31</sup> Th.G. Weinandy, *Athanasius. A Theological Introduction*, Burlington 2007, 112: „The heart of Athanasius’ defense resides in the Holy Spirit’s relationship to the Son and so in his relationship to the Father. While Athanasius does, in accordance with John 15, 26, perceive that the Holy Spirit proceeds from the Father, yet *that proceeding* is by way of the Son who is instrumental in the Holy Spirit being Holy Spirit”.

accent sur son égalité au Père et au Fils quant à la nature et en soulignant l'unité des personnes divines dans l'action. Généralement, ils voyaient dans le Père la source de la procession de l'Esprit-Saint. Le cadre d'un article ne permet pas d'analyser en détail les opinions de chacun de ces théologiens sur cette question.

### III. QUELQUES ÉVÉNEMENTS PLUS TARDIFS

Selon Kallistos Ware, „la dispute s'engagea autour des mots concernant l'Esprit-Saint dans le Symbole de Nicée-Constantinople. Le Symbole, à l'origine, se lit: «Je crois en l'Esprit-Saint, Seigneur, qui donne la vie, qui procède du Père, qui, avec, le Père et le Fils, est adoré et glorifié». Ceci est la forme originale, conservée aujourd'hui sans altération dans l'Église orthodoxe<sup>32</sup>. En effet, cette formule fut proclamée par le Concile de Constantinople (381):

„L'Esprit-Saint, qui est Seigneur et donne la vie, qui procède du Père (ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον; *ex Patre procedentem*), qui avec le Père et le Fils est co-adoré et co-glorifié<sup>33</sup>.

Le Fils n'y est pas mentionné. Les Églises de tradition orientale ont gardé cette formule jusqu'à nos jours.

**1. L'intervention des rois en Occident.** En Occident, pour souligner l'égalité du Fils au Père, on a commencé à enseigner que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Ensuite, on a introduit cette affirmation dans les Symboles de foi, d'abord en Espagne. Il s'agit des symboles locaux. Selon Jean Décarreaux,

„en 589, au troisième concile de Tolède, pour bien marquer l'opposition de l'Église d'Espagne à l'arianisme, que les Wisigoths, conduits par le roi Reccared, ont abandonné l'arianisme, un mot lourd de sens est ajouté au *Credo*: «Je crois au Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils»<sup>34</sup>.

En effet, le roi Reccared, après avoir abandonné l'arianisme, adopta la foi catholique. Il convoqua le III<sup>e</sup> synode à Tolède (589) et y présenta son *Symbole de foi* dans lequel il introduit la phrase citée plus haut, elle était formulée en latin de la façon suivante: „*Spiritus aequae Sanctus confitendus a nobis et praedicandus est a Patre et a Filio procedere*”<sup>35</sup>. Donc, il a constaté la procession de l'Esprit du Père et du Fils, sans utiliser le mot *Filioque*, mais la signification de ces deux expressions: *a Patre et a Filio* et *Filioque* est la même. C'est pour

<sup>32</sup> K. Ware, *L'orthodoxie. L'Église des sept conciles*, trad. F. Lhoest, Paris 2002, 68.

<sup>33</sup> *Le Symbole des 150 Pères* (Constantinople I), dans: *Les conciles œcuméniques*, p. 73.

<sup>34</sup> J. Décarreaux, *L'Union des Églises au Concile de Ferrare-Florence*, Chevetogne 1966, 26.

<sup>35</sup> H. Denzinger, *Symboles et définitions de la foi catholique*, § 470, éd. P. Hünermann, trad. J. Hoffmann (= Denzinger), Paris 1997, 168. On y voit la formule „*a Patre et Filio*”, et non pas *Filioque*.

s'opposer à l'arianisme porté par les peuples germaniques en Occident que les théologiens et certains rois insistaient sur la double procession de l'Esprit-Saint. Ainsi ils mettaient l'accent sur l'égalité du Fils au Père<sup>36</sup>.

Au IV<sup>e</sup> synode de Tolède (633), la formule du synode précédent fut légèrement modifiée: „*Spiritum vero Sanctum nec creatum nec genitum, sed procedentem ex Patre et Filio profitemur*”<sup>37</sup>. D'après Heinrich Joseph Denzinger, le terme *Filioque* apparaît au VI<sup>e</sup> synode de Tolède (638): „*Spiritum vero Sanctum neque genitum neque creatum, sed de Patre Filioque procedentem*”<sup>38</sup>. Joseph Gill suppose que la formule *Filioque* a été introduite pour la première fois en Occident au IV<sup>e</sup> synode de Braga (675). C'était la suite de la formule du I<sup>er</sup> concile de Tolède (400)<sup>39</sup>. En effet, dans le *Symbole de foi* proclamé par ce concile le terme *Filioque* est utilisé même deux fois, mais il est écrit entre parenthèses:

„*Spiritum quoque Paraclitum [Paraclitum] esse, qui nec Pater sit ipse, nec Filius, sed a Patre [Filioque] procedat [procedens]. Est ergo ingenitus Pater, genitus Filius, non genitus Paraclitus, sed a Patre [Filioque] procedens*”<sup>40</sup>.

Cette manière d'écrire semble signifier que le terme *Filioque* n'était pas connu à cette époque, c'est pourquoi on le donne comme un terme facultatif ou synonymique.

La formule *Filioque* se trouve dans le *Symbole de foi* du synode de Frioul tenu en Italie (à Vénétie en 796 ou 797) sous la direction du patriarche Paulin d'Aquilée. On y a déclaré: „*Spiritus namque Sanctus verus Deus est [...] ex Patre Filioque intemporaliter et inseparabiliter procedens*”<sup>41</sup>. Ce terme y est écrit sans parenthèse. Apparemment, au synode de Gentilly (767), les Pères latins ont reproché aux Grecs de ne pas avoir le *Filioque* dans leur *Credo*<sup>42</sup>. Le synode de Hatfield en Angleterre en 680 a accepté la doctrine sur la double procession de l'Esprit-Saint: du Père et du Fils<sup>43</sup>.

Le terme *Filioque* (équivalent par rapport à l'expression du Père et du Fils) fabriqué en Espagne est passé progressivement en Gaule et dans d'autres pays

<sup>36</sup> Kelly, *Early Christian Creeds*, p. 361: „Evidently the doctrine was regarded as clinching the case against Arianism. It implied that the Son, as the source equally of the Spirit, was in no sense inferior to the Father”.

<sup>37</sup> Denzinger, § 485, p. 174.

<sup>38</sup> Ibidem, § 490, p. 177.

<sup>39</sup> Gill, *Filioque*, LThK<sup>2</sup> IV 126: „Der Zusatz *Filioque* über den Ausgang des Heiligen Geistes wurde dem nizäno-konstantinopolitanischen Symbolum durch die lateinische Kirche eingefügt, zuerst auf der 4. Synode von Braga (675), nachdem die betreffende Lehre schon verbreitet war durch die Formulierung der 1. Synode von Toledo”.

<sup>40</sup> Denzinger, § 188, p. 67.

<sup>41</sup> Ibidem, § 617, p. 227.

<sup>42</sup> Hefele-Leclercq III/2 726.

<sup>43</sup> Kelly, *Early Christian Creeds*, p. 360: „The English synod of Hatfield (680) might proclaim the doctrine (about the double procession) and anathematize its deniers”.

en Occident. D'abord il était utilisé dans les débats théologiques, ensuite on l'a mis dans les déclarations synodales, et finalement il a été introduit dans les livres liturgiques<sup>44</sup>.

Selon K. Ware, „d'Espagne, cette adjonction passa en France et de là en Germanie où elle reçut un accueil favorable à la cour de Charlemagne et fut adoptée au concile semi-iconoclaste de Francfort en 794<sup>45</sup>. Mais, dans les documents de ce synode ramassés par J. Hefele, l'Esprit-Saint n'est pas mentionné<sup>46</sup>. H. Denzinger a publié *la Lettre des évêques du Royaume franc aux évêques d'Espagne* composée par le synode de Francfort (794), mais dans cette lettre l'Esprit-Saint n'est pas mentionné non plus<sup>47</sup>. Cela signifie que ce n'est pas le synode de Francfort qui a introduit la formule *Filioque* dans le *Credo* car elle existait déjà dans d'autres symboles de foi rédigés auparavant.

Il est connu que le roi des Francs, suivant la tradition de son époque, était favorable à ce terme. J. Décarreaux rappelle que „Charlemagne en ordonne l'insertion au chant du *Credo* dans la chapelle palatine<sup>48</sup>. Il est possible que Charlemagne eût l'ambition d'apporter quelque chose à la foi chrétienne, comme certains empereurs romains dans le passé: c'est sous l'influence de Constantin que le terme ὁμοούσιος a été introduit dans le *Credo* de Nicée (325) et c'est sous l'influence de Marcien que le Concile de Chalcédoine (451) avait rédigé un nouveau symbole de foi. La signification et l'utilisation du terme *Filioque* ont été expliquées dans les *Libri Carolini*, dont Alcuin est considéré comme l'auteur.

**2. La réaction du pape Léon III.** Le pape Léon III, dans une lettre à Charlemagne, a affirmé, entre autres: „Credimus Spiritum a Patre et a Filio aequaliter procedentem<sup>49</sup>. Cela signifie qu'il était d'accord que l'Esprit procède du Père et du Fils, mais il n'a pas utilisé le terme *Filioque*. La question de la procession de l'Esprit-Saint a été débattue au synode d'Aix-la-Chapelle (809). Il est possible que les participants à ce synode se soient servis du livre d'Alcuin († 804) intitulé *De processione Sancti Spiritus*. Les actes de ce synode ont été envoyés au pape Léon III (795-816). On suppose que Charlemagne a proposé au pape d'introduire le *Filioque* dans le *Credo* pour toute l'Église latine.

Le pape Léon III convoqua un synode à Rome (810) au cours duquel les accusations porté par les Grecs contre quelques moines francs furent examinées<sup>50</sup>. En 808, certains moines latins ont été expulsés de Jérusalem parce qu'ils

<sup>44</sup> Ibidem, p. 362: „The use of the *filioque* spread from Spain to Gaul, where, even before it installed itself in the creeds, it found a niche in some rites in the Preface of the Mass”.

<sup>45</sup> Ware, *L'orthodoxie*, p. 69.

<sup>46</sup> Hefele-Leclercq III/2 1043-1060.

<sup>47</sup> Denzinger, § 612, p. 225-627.

<sup>48</sup> Décarreaux, *L'Union des Églises*, p. 26.

<sup>49</sup> Hefele-Leclercq III/2 1129.

<sup>50</sup> Voir *Epistula peregrinorum monachorum*, Hefele-Leclercq III/2 1128.

avaient chanté le *Credo* avec le *Filioque*<sup>51</sup>. Au synode de Rome en 810, la doctrine sur la procession de l'Esprit-Saint du Père et du Fils fut approuvée. Selon Hefele, pendant ce synode,

„on donna lecture des actes d'Aix-la-Chapelle (809). La doctrine de la procession du Saint-Esprit reçut pleine approbation. Le pape déclara qu'on devait la répandre par les discours, par les chants, dans les professions de foi particulières, mais il témoigna son mécontentement de ce que plusieurs Églises eussent inséré, dans leur symbole, le mot *Filioque* que l'Église romaine n'y avait pas encore introduit. Il avait permis, mais non pas ordonné le chant du symbole. Quant à y faire une addition, il n'avait jamais rien accordé de semblable. Il motivait sa désapprobation sur ce que les Pères, auteurs de ce symbole, et les conciles généraux successifs, n'avaient jamais ajouté ce mot, quoiqu'ils ne fussent ni moins perspicaces ni moins éclairés du Saint-Esprit que ceux du temps présent”<sup>52</sup>.

Comme nous le voyons, le pape Léon III acceptait la doctrine sur la procession de l'Esprit-Saint du Père et du Fils, il admettait que l'on mette l'expression *a Patre et Filio* ou *Filioque* dans les symboles locaux, mais il s'opposait à l'insertion du mot *Filioque* dans le Symbole de Nicée-Constantinople<sup>53</sup>. Il était conscient que l'insertion du *Filioque* dans le *Credo* va amplifier les tensions entre les Églises d'Orient et d'Occident. Il savait parfaitement qu'il ne fallait rien ajouter au symbole de foi proclamé par un concile général. Actuellement la position du pape Léon III est bien connue et appréciée par les théologiens orthodoxes.

K. Ware écrit:

„Rome, avec un conservatisme typique, continua à utiliser le *Credo* sans le *Filioque* jusqu'au début du XI<sup>e</sup> siècle. En 808, le pape Léon III écrivit dans une lettre à Charlemagne que, bien que trouvant le *Filioque* doctrinalement exact, il estimait que c'était une erreur d'altérer la rédaction du texte original du Symbole. Léon fit délibérément graver les paroles du *Credo* sans le *Filioque* sur des plaques d'argent qui furent placées dans la basilique Saint-Pierre. A l'époque, Rome agissait en médiateur entre les Francs et Byzance”<sup>54</sup>.

L'information sur le texte du *Credo* gravé sur des plaques vient du *Liber pontificalis* qui

„nous apprend qu'à cette occasion Léon fit placer dans l'église de Saint-Pierre

<sup>51</sup> Kelly, *Early Christian Creeds*, p. 365: „The papacy had been won over to accept it (*filioque*), and Charlemagne, who saw the *filioque* as a trump-card against the Eastern Empire, could not rest until he had persuaded Rom to fall into his line with his policy”.

<sup>52</sup> Hefele-Leclercq III/2 1132.

<sup>53</sup> Ibidem III/2 1133.

<sup>54</sup> Ware, *L'orthodoxie*, p. 69.

deux plaques d'argent du poids de cent livres, sur lesquelles avait été gravé le symbole de Nicée et de Constantinople sans le *Filioque*<sup>55</sup>.

Vu le contexte dans lequel Léon III exerçait son pontificat, on peut admirer cette démarche. C'est Charlemagne qui protégeait le pape contre ses adversaires; c'est Léon III qui couronna Charlemagne du diadème impérial (800)<sup>56</sup>. Le rêve de Léon était d'assurer la sécurité du Saint-Siège et de restaurer l'unité de l'Empire Romain<sup>57</sup>. Il désirait aussi garder l'unité de l'Église qui devenait de plus en plus fragile. C'était le temps des querelles iconoclastes<sup>58</sup>. Le pape ne voulait pas ajouter d'autres éléments de conflit à ceux qui causaient du trouble parmi les chrétiens, mais en même temps il ne pouvait pas s'opposer à Charlemagne et à plusieurs évêques, théologiens latins et peut-être seigneurs séculiers qui étaient favorables au *Filioque*.

C'est ainsi que ce terme était progressivement accepté en Occident. Finalement le *Filioque* est passé des symboles locaux au Symbole de Nicée-Constantinople: „Cette addition au *Credo*, chantée d'abord en Espagne, puis vers le IX<sup>e</sup> siècle dans les Eglises franques, ne fut autorisée à la Messe à Rome qu'au XI<sup>e</sup> siècle”<sup>59</sup>. A Rome, on a commencé à chanter le *Credo* avec le *Filioque*, assez tard, c'est-à-dire au temps du pape Benoît VIII (1294-1303) en suivant l'habitude qui existait déjà depuis quelques siècles en Espagne, en France, et Germanie. Ce passage nous montre comment la foi du peuple et l'habitude liturgique (avec une pression de la part des rois) ont dépassé le raisonnement purement théologique des papes. Ce qui a été admis à titre provisoire, a obtenu le rang de règle. Tous les théologiens comprennent que la question du *Filioque* est difficile et souple.

**3. La réaction de l'Orient.** Comme c'était à prévoir, l'insertion du *Filioque* dans le *Symbole de foi* provoqua une contre-réaction de la part des théologiens grecs. K. Ware constate que

---

<sup>55</sup> Hefele-Leclercq III/2 1133.

<sup>56</sup> F. Bougard, *Léon III*, dans: *Dictionnaire de la Papauté*, éd. Ph. Levillain, Paris 1994, 1021: „Le matin (25 avril 799), le pape fut jeté à bas de son cheval, rossé, puis enfermé dans un monastère [...] après qu'on eut tenté de lui crever les yeux et de lui couper la langue. Ayant réussi à s'enfuir, il trouva refuge auprès du duc de Spolète (un Franc), puis s'en fut réclamer justice à Charlemagne à Paderborn [...]. Charlemagne fit reconduire le pontife à Rome à la fin novembre 799 [...]. Le pape prit sa revanche. Au cours de la célébration liturgique de Noël (800), devant le tombeau de saint Pierre, il couronna Charlemagne du diadème impérial”.

<sup>57</sup> La situation politique paraissait être favorable à un tel projet, parce que l'Empire de Byzance était gouverné par l'impératrice Irène (depuis 797) qui apparemment était prête à se marier avec Charlemagne. Voir G. Ostrogorsky, *Histoire de l'Etat byzantin*, trad. J. Gouillard, Paris 1966, 210-216.

<sup>58</sup> A. Grabar, *L'iconoclasme byzantin*, Paris 1998, 239-246.

<sup>59</sup> *Filioque*, dans: *Dictionnaire de la foi chrétienne*, éd. O. de la Brosse – A.M. Henry – Ph. Roullard, I, Paris 1968, 299.

„ce ne fut pas avant 850 que les Grecs prêtèrent attention au *Filioque*, mais lorsqu'ils le firent, leur réaction fut extrêmement vive. L'orthodoxie s'opposait (et continue de s'opposer) à cet ajout au *Credo* pour deux raisons. Premièrement, le *Credo* appartient en commun à toute l'Église, et s'il faut apporter un quelconque changement, cela doit être fait par un concile œcuménique. L'Occident, en modifiant le *Credo* sans consulter l'Orient, est coupable de fratricide moral (sic), d'un péché contre l'unité de l'Église. En second lieu, la plupart des orthodoxes considèrent le *Filioque* comme théologiquement inexact. Ils considèrent que l'Esprit-Saint procède du Père seul, et qu'il est hérétique de dire qu'il procède du Fils également. Mais il se trouve des orthodoxes pour dire que le *Filioque* n'est pas en lui-même hérétique, et qu'il est en fait admissible en tant qu'une opinion théologique (et non en tant que dogme), pourvu qu'il soit convenablement expliqué. Mais même ceux qui adoptent cette attitude plus modérée le considèrent comme un ajout non autorisé<sup>60</sup>.

Le pape Nicolas „a envoyé en 860 sa lettre d'intronisation dans laquelle il proclamait sa foi en la procession de l'Esprit-Saint du Père seulement<sup>61</sup>. C'est pourquoi, Photius qui lutta contre Rome „n'a pas condamné la doctrine du *Filioque*, mais seulement l'addition de cette formule au Symbole. On sait que l'Église de Rome récitait le Symbole sans cette addition<sup>62</sup>. En effet, au début du IX<sup>e</sup> siècle, le *Filioque* ne se trouvait pas dans le *Credo* de l'Église de Rome.

Actuellement, certains théologiens orthodoxes sont prêts à accepter la procession de l'Esprit-Saint du Père et du Fils comme une opinion théologique, mais ils s'opposent à l'introduction du *Filioque* dans le Symbole de foi.

**4. La question du Filioque au Concile de Ferrare-Florence.** La question du *Filioque* a été débattue, entre autres, au Concile de Ferrare-Florence (1438-1439). C'est dans ce contexte que J. Décarreaux présente et compare les deux positions, latine et grecque:

„En affirmant que l'Esprit procède du Père seul comme le Fils est engendré du Père seul, les Grecs mettent en valeur l'unité d'origine commune à la deuxième et la troisième personne: le Fils et l'Esprit sont issus par deux modes différents, l'un de génération, l'autre de procession, d'un seul et même principe: le Père. Lors donc que les Latins affirment que l'Esprit procède du Père et du Fils, les Grecs en concluent qu'ils attribuent à l'Esprit une double origine: le Père et le Fils, ce qui est dogmatiquement incorrect. Tout au plus, et toujours pour maintenir l'unité d'origine, affirment-ils que l'Esprit procède du Père par le Fils. Du côté opposé, en affirmant d'une part que l'Esprit procède du Père et du Fils et d'autre part en insistant sur l'identité

<sup>60</sup> Ware, *L'orthodoxie*, p. 69-70.

<sup>61</sup> F. Dvornik, *Le schisme de Photius. Histoire et légende*, Paris 1950, 183.

<sup>62</sup> Ibidem, p. 277.

de nature du Père et du Fils consubstantiel au Père, les Latins conclurent que, si le Père et le Fils sont identiques en nature, ils ne forment à eux deux qu'un seul principe ou origine d'où procède l'Esprit. D'après eux, il est donc correct de dire en ce sens, et en ce sens seulement, que l'Esprit procède du Père et Fils<sup>63</sup>.

Les évêques ont largement débattu des questions théologiques, en analysant la terminologie grecque et latine. J. Gill présente ce débat ainsi:

„Comme les orientaux attachent plus d'importance à leurs propres Pères grecs, la tâche consiste à prouver que ceux-ci sont d'accord avec les saints occidentaux. La préposition *dia* (par) a toujours le sens d'une cause intermédiaire. Lorsqu'elle est employée à propos du Saint-Esprit, il s'agit d'une cause efficiente, car il n'y a pas de place pour une autre, et elle reporte toujours au Père. Les docteurs grecs (ils sont largement cités) qui se servirent de la proposition *par* pour la *production* (procession) du Saint-Esprit sont nombreux: Athanase, Basile, Maxime, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze et Jean Damascène<sup>64</sup>.

Le même auteur constate que

„le point litigieux (à Florence) était la procession de l'Esprit-Saint, non comme addition au Credo, mais comme dogme. Il y avait donc une question purement théologique, non susceptible de faire naître des complications de prestige et d'autorité, parce qu'elle n'impliquait pas directement la question subséquente de la primauté de Rome<sup>65</sup>.

Les questions théologiques furent débattues sous la pression de l'empereur. Silvestre Syropoulos, grand *écclesiarque* de Constantinople, nota dans ses *Mémoires* quelques fragments de ses interventions:

„L'empereur souffrait de pareilles exigences et au cours d'un débat sur la question, il déclara: «Si les Latins n'étaient pas inspirés par les nôtres, ils ne diraient pas et n'exigeaient pas de telle chose. Mais je sais qui les pousse». Dans une autre allocution, relatant les pressions et les instances dont il était l'objet de la part des Latins, il dit: «Je vois des hommes indociles, toujours en querelles pour faire valoir leur volonté; ils s'efforcent à ce point de ruiner ce qu'un autre pourrait dire que si l'un d'entre nous affirmait que le Christ est notre vrai Dieu, ils seraient prêts à réfuter cette vérité en affirmant que le Christ n'est pas notre vrai Dieu»<sup>66</sup>.

<sup>63</sup> Décarreaux, *L'Union des Églises*, p. 29-30.

<sup>64</sup> J. Gill, *Le Concile de Florence*, trad. M. Jossua, Paris 1963, 220.

<sup>65</sup> Ibid, *L'accord gréco-latin au Concile de Florence*, dans: *Le Concile et les Conciles, contribution à l'histoire de la vie conciliaire de l'Église*, éd. B. Botte et alii, Paris 1960, 185.

<sup>66</sup> S. Syropoulos, *Mémoires* X 6, dans: *Les „mémoires” du Grand Écclesiarque de l'Église de Constantinople Sylvestre Syropoulos sur le Concile de Florence (1438-1439)*, éd. V. Laurent, Paris 1971, 481.

Le terme *Filoque* était compris par plusieurs théologiens comme celui exprimait l'égalité au Fils au Père.

Certains évêques ont eu le courage de s'opposer à l'empereur. Syropoulos cite la parole de l'évêque d'Ephèse adressée au monarque en présence de toute l'assemblée:

„Ta sainte Royauté sait que je ne voulais ni être évêque ni venir au concile [...]. C'est ta sainte Royauté qui m'a ordonné et imposés ces deux choses [...]. Je demande à ta sainte Royauté, en retour de mes nombreux efforts et fatigues, que l'on ne m'oblige pas à signer le Décret, car je ne le ferai pas, quoi qu'il arrive, et que je puisse retourner chez moi sain et sauf<sup>67</sup>.

Un représentant de la Russie a participé aux débats ; il a accepté le projet du Décret de l'Union avec l'Église latine et même il a proposé d'anathématiser ceux qui ne voulaient pas adhérer à l'Union:

„Et bien donc la composition et la rédaction du Décret allaient prendre fin. Alors les évêques de Russie et de Nicée suggérèrent d'ajouter à la fin l'excommunication et l'anathème contre ceux qui ne l'approuveraient. L'évêque de Trébizonde et le grand *protosyncelle* s'y opposèrent. L'empereur se fâcha à leur avis<sup>68</sup>.

Le titre de *protosyncelle* était donné en Grèce au vicaire du patriarche.

Après de longs débats, menés dans l'ambiance de préjugés et de méfiance<sup>69</sup>, les Grecs et les Latins ont signé l'acte de l'Union le 5 juillet 1439. C'était pendant le pontificat du pape Eugène IV et pendant le règne de Jean Paléologue, empereur de Byzance. Jean VIII, patriarche de Constantinople, qui participait aux débats, était favorable à l'Union entre les deux Églises. Syropoulos parle de cela sans enthousiasme:

„Le grand *protosyncelle* signa, puis à sa suite, les autres *locum tenentes* et les évêques; après eux ce fut hélas à nous, les malheureux, de faire bon gré mal gré comme tu le sais, Seigneur empereur! [...]. Or, je prends à témoin le Dieu de l'Univers, aucune mention n'en fut alors faite, ni la moindre demande formulée par l'un des nôtres, ni la moindre promesse avancée par les Latins, bien que nous fuissions tous en proie au dénuement, ce fut en nous lamentant et en pleurant au fond de nos cœurs que nous signâmes pour la plupart<sup>70</sup>.

La plupart des évêques grecs tenaient une position négative à l'égard de tout rapprochement avec l'Occident. Marc Eugenikos, patriarche d'Ephèse, était l'adversaire le plus passionné de l'Union.

<sup>67</sup> Ibidem X 9, éd. Laurent, p. 483-485.

<sup>68</sup> Ibidem X 10, éd. Laurent, p. 485.

<sup>69</sup> Il ne faut pas oublier que l'Empire grec a été gravement blessé par la quatrième croisade en 1204. Voir Ostrogorsky, *Histoire de l'État byzantin*, p. 434-440.

<sup>70</sup> Syropoulos, *Mémoires* X 14, éd. Laurent, p. 495.

Sous la pression de l'empereur grec, le terme *Filioque*, utilisé depuis longtemps en Occident, fut accepté par les Grecs :

„Sur la doctrine du Saint-Esprit, l'équivalence de l'*ex Filio* occidental et du *per Filium* oriental est reconnue: au sein de la Trinité, une nature, le Saint-Esprit procède éternellement du Père par le Fils ou du Fils, comme d'un seul principe et par un acte unique de *spiration*. L'addition du *Filioque* a été licitement et raisonnablement ajoutée par les Latins au symbole de la foi dans des circonstances historiques particulières<sup>71</sup>.

Les évêques grecs ont signé l'acte de l'Union sans conviction, mais uniquement sous la pression de leur empereur et surtout parce qu'ils voulaient retourner chez eux.

L'union de Ferrare-Florence n'a jamais été introduite (ou mise en pratique); elle a augmenté le désaccord entre Grecs et Latins, et ce qui était encore pire pour la Grèce, elle a divisé les évêques grecs entre eux. Voyant venir l'invasion turque, les Grecs ne cachaient pas qu'ils préféreraient soumettre leur pays aux Turcs que faire alliance avec les Occidentaux. Ils adoptèrent à l'égard de l'Occident la même attitude que les peuples de Syrie, de Palestine et d'Égypte adoptèrent à l'égard des Grecs. Plusieurs Grecs répétaient le dicton: *Mieux vaudrait voir régner le turban que la tiare*<sup>72</sup>. En effet, les habitants de l'Orient, surtout ceux d'Égypte ont accueilli les Arabes musulmans comme des libérateurs. Il semble que plusieurs Grecs *voulaient* voir dans la domination turque une garantie d'être protégés à l'avenir contre l'Occident, contre *les prétentions* du pape, contre la latinisation. C'est pourquoi, la chute de Constantinople en 1453 ne se pas présenta pas aux yeux des hommes d'Église comme un événement tragique, mais plutôt comme une chance pour garder intacte leur foi orthodoxe.

#### IV. QUELQUES OPINIONS DE THÉOLOGIENS CONTEMPORAINS SUR LA PROCESSION DE L'ESPRIT-SAINT ET LE *FILIOQUE*

Michael Schmaus était bien conscient que le Concile de Constantinople (381) avait constaté que l'Esprit-Saint *procède du Père*. C'est plus tard, en Espagne, qu'on avait ajouté qu'il *procède aussi du Fils*<sup>73</sup>. Il citait la définition du XIV<sup>e</sup> Concile de Lyon (1274) pour préciser cette procession: „Nous professons avec fidélité et dévotion que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (*ex Patre et Filio*), non pas comme deux principes, mais comme d'un seul principe (*unica spiratione procedit*)<sup>74</sup>. Schmaus rappelle que c'est à la demande de l'empereur Henri II que le pape Benoît VIII introduisit le terme *Filioque*

<sup>71</sup> Décarreaux, *L'Union des Églises*, p. 56.

<sup>72</sup> Ibidem, p. 58.

<sup>73</sup> M. Schmaus, *Katholische Dogmatik*, I/1, München 1960, 475.

<sup>74</sup> Denzinger, § 850, p. 310.

dans le symbole latin de foi (1041). Il n'a pas présenté dans son oeuvre toute l'histoire de ce terme en Occident.

Wincenty Granat, dans son manuel de théologie dogmatique, ne touche pas à la question du *Filioque*. Il écrit que „l'Esprit-Saint procède non seulement du Père, mais aussi du Fils; on peut dire – en suivant les théologiens grecs – qu'il procède du Père par le Fils”<sup>75</sup>. Il accepte les deux formules, grecque et latine.

Il semble que la plupart des théologiens contemporains partagent l'opinion de R. Laurentin qui dit:

„Ce qui est ambigu et regrettable dans la formule latine *Filioque*, c'est qu'elle paraît non seulement niveler, mais mettre le rôle du Père et du Fils sur le même plan, alors que le Père est logiquement antérieur, donc initial, prépondérant et différencié. Or, la conjonction «et» semblerait en faire deux principes, alors que le Père est seul Principe, et le Fils ne peut être considéré comme principe qu'en lui et avec lui. Le Père est pleinement cause de la seconde procession et le Fils est impliqué dans l'unique causalité du Père. Il faut donc respecter la formule fondamentale de Jean: le Saint-Esprit *procède du Père*” (15, 26), assumée par le Concile de Constantinople (381)<sup>76</sup>.

Le même théologien précise davantage ses opinions sur ce sujet dans un autre de ses livres:

„Si, dans la perspective latine, on dit que le Saint-Esprit procède du Père du Fils (*Filioque*), cela ne peut être dit qu'au prix d'un certain nombre de correctifs et de compléments, car il faut différencier l'acte du Père, premier principe et cause de cette procession et le rôle du Fils, impliqué dans cette procession parce qu'antérieur au Paraclet. Car le Saint-Esprit ne procède pas également du Père et du Fils, mais *principalement du Père*, prenait soin d'ajouter saint Augustin. Il procède du Père comme seul premier principe, le Fils n'étant qu'impliqué dans cette procession. La théologie latine n'a pas assez assumé Jean 16, 14 où l'Esprit *reçoit du Fils* comme le Fils *reçoit du Père* et procède aussi du Père, *dans et par* le Fils, en sorte qu'il est bien *l'Esprit du Père et du Fils*, selon l'Écriture. L'Esprit-Saint procède donc autrement du Père et du Fils, dans une ligne différenciée. Il dépend du Fils qui est logiquement et génétiquement, mais non chronologiquement, antérieur [...]. L'Esprit est donc le don mutuel du Père et du Fils et (il est) leur don à l'Église. L'image du lien convient au Paraclet, en ce sens que le lien est distinct de la gerbe qui l'unit. L'Esprit est bien distinct comme *personne*, sans être un *autre individu*. Le Père et le Fils sont impliqués dans ce lien”<sup>77</sup>.

Selon Jerzy Lewandowski, certains théologiens latins veulent garder la signification traditionnelle du terme *Filioque*: *l'Esprit-Saint procède du Père et*

<sup>75</sup> W. Granat, *Ku człowiekowi i Bogu w Chrystusie. Zarys dogmatyki katolickiej*, I, Lublin 1972, 365.

<sup>76</sup> Laurentin, *Traité sur la Trinité*, p. 224.

<sup>77</sup> R. Laurentin, *La Trinité mystère et lumière*, Paris 1999, 333-434.

*du Fils*. Il y a de théologiens qui s'expriment en faveur de la formule: *l'Esprit-Saint procède du Père par le Fils*. Mais il y a aussi de nouvelles propositions pour comprendre ce terme, par exemple: *l'Esprit-Saint procède du Père, mais il brille par le Fils*. Ce théologien rappelle que le pape Pie XI a omis le terme *Filioque* pendant la Messe pontificale célébrée le 15 novembre 1925. Le pape Jean-Paul II a omis ce terme en 1981 pendant la Messe célébrée à l'occasion du 1600<sup>e</sup> anniversaire du Concile de Constantinople (381). L'omission du terme *Filioque* (dans certaines situations) doit être comprise comme un geste œcuménique de l'Église occidentale vers les Églises orientales<sup>78</sup>.

Le *Catéchisme de l'Église Catholique* (1997) garde la formule *Filioque* et la façon de la comprendre:

„La tradition latine du *Credo* confesse que l'Esprit-Saint procède *du Père et du Fils*. Le Concile de Florence, en 1438, explicite: «Le Saint-Esprit tient son essence et son être à la fois du Père et du Fils et Il procède éternellement de l'Un comme de l'Autre comme d'un seul Principe et par une seule spiration» (DS 1300)<sup>79</sup>.

Les auteurs du *Catéchisme* ajoutent une précision à cette affirmation:

„L'ordre éternel des personnes divines dans leur communion consubstantielle implique que le Père soit l'origine première de l'Esprit en tant que principe sans principe, mais aussi qu'en tant que Père du Fils unique, Il soit avec Lui l'unique principe d'où procède l'Esprit-Saint<sup>80</sup>.

\*\*\*

Le *Catéchisme de l'Église Catholique*, que nous avons cité plus haut, constate que „l'introduction du *Filioque* dans le Symbole de Nicée – Constantinople par la Liturgie latine constitue aujourd'hui encore un différend avec les Églises orthodoxes” (§ 247). La question du *Filioque* revient souvent dans les débats œcuméniques entre catholiques et orthodoxes, néanmoins elle est discutée, non pas dans une ambiance d'hostilité comme autrefois, mais en esprit d'amitié. Thomas Hopko, un théologien orthodoxe américain, présente une opinion très positive à l'égard de la papauté de nos jours, et surtout à l'égard du pape Jean-Paul II. Il constate que le Pape de Rome exerce *de facto* la fonction de *leader* de tous les chrétiens<sup>81</sup>. Quand il parle de l'unité des chrétiens,

<sup>78</sup> J. Lewandowski, *Bóg i człowiek*, Warszawa 2001, 96. Voir L. Scheffczyk, *Sens filioque*, „Communio” 8 (1988) n. 1, 54; L. Balter, *Duch Święty a nadzieja ekumeniczna*, dans: *Ku chrześcijaństwu jutro. Wprowadzenie do ekumenizmu*, red. J.S. Gajek – S.J. Koza, Lublin 1997, 766-779.

<sup>79</sup> *Catéchisme de l'Église Catholique* § 246, éd. fr. Paris 1998, 62. L'affirmation de Florence est citée d'après Denzinger, § 1300, p. 373.

<sup>80</sup> *Catéchisme de l'Église Catholique* § 248, p. 62.

<sup>81</sup> Th. Hopko, *Roman presidency and Church unity in our time*, dans: *Ekklesia-Oikoumene-Politike*, Athena 2007, 282: „Like or not, by God's inscrutable providence, the emergency of contem-

il est prêt à tolérer le *Filioque* dans certaines Églises (latines) pour des raisons pastorales, mais il demande que l'Église d'Occident modifie son enseignement sur la procession de l'Esprit-Saint pour le rendre conforme au *Credo* de Constantinople<sup>82</sup>. Il est probable que pas tous les théologiens orthodoxes partagent l'opinion de Hopko, mais tous ont certainement des objections quant au *Filioque* dans le *Credo*.

Les considérations faites dans cet article montrent que dans le christianisme la recherche de la vérité est fondamentale, car il faut que la foi soit acceptée intellectuellement autant que possible: *fides querens intellectum* – la *fides* est liée à la *ratio*. L'histoire nous montre que les formules théologiques ont un rôle considérable parce qu'elles expriment les mystères de Dieu qui doivent être proclamés pour le salut des hommes.

### FILIOQUE JAKO ZAGADNIENIE TEOLOGICZNE I JAKO PROBLEM EKUMENICZNY

(Streszczenie)

Artykuł dotyczy złożonej kwestii, jaką jest *Filioque*. Jezus Chrystus wiele mówił o Duchu Świętym, obiecał, że Go przyśle od Ojca, ale nie podał precyzyjnej nauki o Jego pochodzeniu. W początkach chrześcijaństwa wprost nie stawiano sobie tego pytania, potem, gdy pytanie się pojawiło, niektórzy teologowie sadzili, że Duch Święty pochodzi od Ojca (*a Patre*), a przychodzi na świat od Ojca i Syna (*a Patre et Filio*). Taki pogląd, w uproszczeniu mówiąc, prezentował Hilary z Poitiers. Na Soborze w Konstantynopolu (381) stwierdzono, że Duch Święty pochodzi od Ojca (ἐκ τοῦ πατρὸς). Później jednak wysunięto inny pogląd: Duch Święty pochodzi od Ojca na zasadzie tchnienia (nie zrodzenia) jako głównego źródła, ale Syn miał w tym tchnieniu udział. Taką opinię spotykamy u Atanazego. W tym znaczeniu nauczano, że Duch Święty pochodzi od Ojca i Syna. Wschód pozostał przy najstarszej formule, utrzymując, że Duch pochodzi od Ojca w sensie ontologicznym, a przychodzi przez Syna (*a Patre per Filium*). Na Zachodzie w kontekście sporów ariańskich chciano podkreślić równość Ojca i Syna i dlatego rozpowszechniano pogląd, że Duch Święty pochodzi od Ojca i Syna. Królowie jak Rekkared i Karol Wielki nalegali na wprowadzenie modyfikacji do Symbolu wiary. Papież Leon III nie wyrażał na to zgody. Zwrot *a Patre Filioque* pojawił się w symbolach lokalnych, najpierw w Hiszpanii, a potem w Galii. Później

---

porary electronic technology inevitably and inexorably led to the Pope of Rome becoming the universally acknowledged leader of Christianity in the world [...]. The question now stands before all Christians concerning what they should do about Pope's of Rome *de facto* leadership of Christianity in our present world".

<sup>82</sup> Ibidem, p. 283: „He (the Pope) would have to conform the original text of the Nicene – Constantinopolitan Symbol of Faith and defend its use in all the churches [...]. He would make certain that no Christian be tempted to believe that the Holy Spirit essentially proceeds from the Father and the Son together, and certainly not *from both as from one (ab utroque sicut ab uno)*”.

wprowadzono go do *Credo* śpiewanego podczas Liturgii. Teologowie greccy potraktowali to jako niedopuszczalną modyfikację Symbolu wiary ustalonego na Soborze w Konstantynopolu. Kwestia *Filioque* była wielokrotnie dyskutowana przez teologów, jednakże bez rezultatu. Obecnie ta kwestia bywa także podejmowana w dyskusjach ekumenicznych. Kościół katolicki akceptuje wschodni pogląd o pochodzeniu Ducha Świętego, Kościoły wschodnie starają się zrozumieć katolicką naukę na temat poczęcia (tchnienia) Ducha Świętego z udziałem Syna. Kościół łaciński i Kościoły wschodnie formalnie utrzymują własne pozycje, natomiast debaty toczą się w duchu przyjaznym.

**Słowa kluczowe:** Filioque, Paraklet, Pocieszyciel-Obrońca, pochodzenie, tchnienie.

**Key words:** Filioque, Paraclet, Consolator-Defender, procession, spiration.

